

Un Mois avec nos amies : **les âmes du Purgatoire**

Trentième jour – Les dernières volontés des défunts

1. Il faut les exécuter fidèlement

Les dernières volontés des mourants sont sacrées ! Nous sommes obligés de les respecter. Le Concile de Trente recommande aux évêques de veiller attentivement à l'accomplissement des legs pieux faits par les fidèles défunts. D'autres conciles vont jusqu'à priver de la communion ceux qui s'approprient les dons des mourants ou qui diffèrent d'accomplir leurs dernières volontés. Des lois si sévères nous font assez comprendre à quel point on se rend coupable, en privant les défunts des suffrages qu'ils ont voulu s'assurer après leur mort. Malheur donc à ceux qui profitent de la substance des pauvres âmes du purgatoire ! Ils les privent du soulagement qu'elles auraient reçu, se constituent en quelque sorte leurs bourreaux et deviennent responsables de leurs souffrances. Dieu ne les absoudra pas aussi facilement, qu'ils le sachent bien, et le jour viendra où Il leur demandera un compte rigoureux de ces injustices qu'ils ne songent pas même à se reprocher. Ils seront probablement punis, même dès ce monde, par des châtiments temporels, et qui nous dira la longueur et la rigueur des peines qu'ils auront à endurer dans l'autre ?

Ame chrétienne, réfléchissez ; vos parents, vos amis, vos bienfaiteurs, ne vous ont-ils pas fait en mourant de pieuses recommandations ? Ne vous ont-ils pas demandé de vive voix ou par testament, des prières et des messes ? Ne vous ont-ils pas au moins suppliés avec des larmes de penser souvent à eux devant le Seigneur ? Avez-vous justifié la confiance qu'ils avaient en vous ? Avez-vous satisfait pleinement et consciencieusement à toutes les obligations qu'ils vous ont laissées ? Si vous ne l'avez pas fait, hâtez-vous donc d'acquitter cette dette sacrée de justice !

2. Il faut les exécuter promptement

Non seulement il faut accomplir avec fidélité les suprêmes volontés des morts mais on doit le faire le plus tôt possible, afin de ne pas priver ces âmes du soulagement que leur obtiendront soit les messes qui seront célébrées pour elles, soit les dons aux nécessiteux en prenant soin de les engager à prier pour leurs bienfaiteurs. Chaque jour de retard est une faute dont nous sommes responsables.

Si nous comprenions ce que sont ces terribles expiations du purgatoire ! Au lieu de différer l'accomplissement de ce qui peut les adoucir, nous nous empresserions d'apporter de prompts et efficaces secours à ces âmes si dignes de notre compassion, et dont certaines nous ont été si chères. Que d'héritiers peu consciencieux ont de graves reproches à se faire, à cause de leur négligence à remplir les engagements sacrés qu'ils ont contractés envers leurs frères les morts !

Instruisez-vous et ne donnez qu'à des personnes de confiance le soin d'exécuter vos dernières volontés. Déposez entre des mains bien sûres les sommes que vous destinez à de bonnes œuvres, ou à faire célébrer des messes pour votre délivrance, après votre décès. C'est le seul moyen d'être certain que vos volontés dernières seront accomplies, à moins que vous n'ayez le bonheur d'appartenir à une de ces familles chrétiennes qui avec la foi, ont conservé le respect dû au souvenir des morts.

3. Exemple

Ce trait montre à que point sont punis parfois, ceux qui n'exécutent pas les volontés dernières des mourants. Il est rapporté dans « les gestes de Charlemagne » qu'un vaillant capitaine dont tout le monde vantait la bravoure, touchait au terme de sa carrière. Il fit appeler alors un de ses parents qu'il avait souvent obligé et lui dit : « J'ai passé soixante ans au service de mon roi sans jamais acquérir autre chose que ma solde habituelle. Il ne me reste en mourant que mon fidèle cheval qui m'a rendu tant de services. Quand j'aurai rendu le dernier soupir, vous le vendrez et vous en donnerez le prix aux pauvres pour le soulagement de mon âme. » Le parent promit. Quand le capitaine eût rendu son âme à Dieu, cet homme séduit par la beauté et les qualités du cheval, le garda pour lui sans faire aux pauvres l'aumône convenue. La moitié de l'année s'était à peine écoulée que l'âme du défunt apparut à ce parent égoïste si peu fidèle à sa promesse : « Malheureux ! Tu n'as point tenu tes engagements ! Aussi tu es la cause de tous les tourments que j'ai endurés, car mon aumône m'en aurait préservé. Et bien sache que ta conduite sera punie par une prompte mort et qu'un châtement tout particulier t'est réservé ; tu porteras la peine due à tes propres fautes et tu souffriras à ma place toutes celles que je devrais encore souffrir pour satisfaire à la Justice Divine. »

Le coupable fut accablé par cette menace et voulant mettre ordre à sa conscience, il se hâta de remplir les dernières volontés du défunt, il fit tout ce qu'il put pour éviter les foudres. Il ne put cependant éviter la mort du corps qui lui avait été annoncée et qui l'enleva aussitôt après avoir accompli les volontés du défunt.

L'injustice et l'ingratitude envers les morts sont détestées de Dieu et encourent Sa Sainte Colère dans ce monde et dans l'autre. Empressons nous nous – même, de réparer nos injustices envers des défunts, si nous en avons commis.

Prions – Ne permettez pas, ô mon Dieu, qu'une coupable négligence me fasse manquer à mes devoirs de justice envers les morts. Leurs droits sont sacrés, leurs dernières volontés seront également sacrées pour moi. Je satisferai pleinement à toutes les obligations qu'ils m'ont laissées, et si je puis, je vais accomplir dès maintenant celles que j'ai pu négliger, par mon empressement, par mes prières, pour hâter l'heure de leur délivrance. Jésus Miséricordieux ; Marie, reine du purgatoire, soyez leur propice et qu'ils reposent dans la paix du Ciel.

Exemple à méditer...

Un homme avait trois amis et deux surtout qu'il aimait d'un amour de prédilection. Un jour, il fut accusé devant la justice d'un grand crime bien qu'il fût innocent. Qui de vous, dit-il à ses amis, veut m'accompagner jusqu'au Tribunal et protester énergiquement en faveur de mon innocence ? Le premier s'excusa prétextant des occupations. Le second l'accompagna jusqu'à la porte du tribunal, il s'y arrêta et revint bientôt chez lui tremblant, redoutant la colère du juge. Le troisième, celui sur lequel l'accusé comptait le moins, entra, parla en sa faveur, attesta son honorabilité et son innocence avec une telle conviction que le juge lui rendit non seulement la liberté mais lui accorda réparations.

En ce monde, l'homme a trois amis. Quand Dieu l'appelle, à l'heure de la mort pour le juger :

- l'argent, son ami de prédilection, ne va pas avec lui, il l'abandonne complètement et ne lui sert plus à rien
- ses parents, et ses proches l'accompagnent jusqu'à la tombe, lui jettent un peu d'eau bénite au dernier adieu, et retournent tranquillement chez eux
- ses bonnes œuvres, le troisième ami, celui dont il s'est peut-être le moins préoccupé durant sa vie. C'est tout le bien qu'il aura accompli pour l'amour de Dieu. Seules ses bonnes œuvres lui restent fidèles, l'accompagnent devant le Seigneur, le précédent, parlent en sa faveur et obtiennent pour lui Pardon et Miséricorde.

Ames chrétiennes, dans votre testament, n'hésitez pas à effectuer des dons pour des œuvres d'église et vous aurez des amis dévoués qui vous ouvriront les portes du Ciel.

Quelques « révélations » sur le purgatoire

Avant d'accéder au Paradis, les âmes des élus passent en moyenne 30 à 40 ans dans le purgatoire.

Après la mort, chaque âme subit le jugement particulier. En un instant défilent devant elles tous les détails de sa vie terrestre. A moins d'une rare préparation et si elle est morte en amitié avec Dieu, elle se sauvera d'elle-même dans ce lieu de purification... En effet, elle ne peut accepter le face à face avec la Majesté Divine si elle n'est pas absolument pure ou purifiée.

Lors du jugement particulier, certains ne voient que St Michel et leur Ange Gardien, mais c'est déjà un morceau du Ciel si merveilleux... Et l'impatience de jouir enfin de la vision de Dieu et de son Paradis se transforme en un véritable martyre.

Il est certain que dans le purgatoire, les âmes gardent une forme humaine ; et les parties du corps humain qui ont été souillées par des péchés non expiés, deviennent incandescentes dans le feu de la purification.

Au fur et à mesure de leur purification, les âmes du purgatoire s'élèvent dans des lieux moins douloureux.

Il existe trois étages dans le purgatoire et à l'intérieur de chacun, de nombreux degrés. Le purgatoire inférieur ou grand purgatoire est très proche de l'Enfer.

La différence avec l'Enfer est que l'âme ne se révolte pas contre Dieu, elle ne désespère pas et ne souhaite pas son malheur aux autres... Au contraire elle remercie Dieu de l'avoir sauvée, malgré ses fautes et elle prie pour que ses proches se convertissent.

Pendant cet éventuel séjour dans le grand purgatoire, les âmes des élus ne peuvent pas profiter des soulagements que leur offrent leurs parents ou amis de la terre (sauf au « jour des morts »). Par contre dans le purgatoire ordinaire, les âmes profitent des rafraîchissements offerts par la terre mais à la condition expresse, que de leur vivant, elles aient été elles – même charitables envers les pauvres âmes du purgatoire... Justice oblige...

Offrez des messes pour les âmes du purgatoire

A Cologne, deux dominicains étaient réunis par une grande piété et une égale dévotion aux âmes du purgatoire. Ils vinrent à se promettre que le premier qui mourrait serait secouru par l'autre, de deux Messes par semaine, toute une année. Un jour, l'un des deux, le bienheureux Suzo, apprit que son ami venait de mourir. Il s'empessa de beaucoup prier pour lui, de s'imposer de grandes pénitences, mais il avait totalement oublié les Messes promises...

Un matin où Suzo priait à la chapelle, il vit tout à coup son ami lui apparaître ; le cher défunt lui reprocha son infidélité... Suzo cherchait à s'excuser en lui rappelant les nombreuses prières et les bonnes œuvres qu'il avait faites pour lui. Mais le défunt s'écria : « Oh non, non ! Cela n'est rien comparé à la Sainte Messe pour éteindre les flammes qui me brûlent ! »... Et il disparut.

Suzo, très impressionné, se promit de réparer cet oubli au plus vite. Il alerta plusieurs prêtres pour l'aider à soulager son cher défunt par de nombreuses messes. Au bout de quelques jours de ce charitable secours, le défunt apparut à Suzo environné d'une grande lumière, le visage rayonnant de bonheur et lui dit : « Je vous remercie, mon fidèle ami, de la délivrance que je vous dois. Grâce aux Saintes Messes qui ont été dites pour moi, je suis sorti du purgatoire et je monte au Ciel où je verrai, face à face le Bon Dieu que nous avons adoré si souvent ensemble. » Et il disparut.

Grâce à cet événement et jusqu'à sa mort, le bienheureux Suzo offrit le St Sacrifice de la Messe avec une ferveur renouvelée en faveur des âmes du purgatoire.

Faisons dire des Messes... Offrons à Dieu le sang de Jésus... St Jean Chrysostome recommandait cette pieuse pratique : « Ayez dans votre maison à une place

apparente, une boîte où chacun puisse y déposer l'obole des morts. Employez ces offrandes à faire dire des messes pour vos défunts. »

Dîtes ensuite chaque jour –

- une dizaine de chapelet
- les litanies des fidèles défunts
- le Credo
- le Salve Regina
- la prière pour les âmes du purgatoire
- le De Profundis